

Compte rendu de la séance du 20 mai 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi vingt mai deux mil vingt-deux, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre ALLUT, M. Jacques BEAUMIER, Mme Dominique DARNAND, M. Alain DOUARD, M. Michel DUPONCHEL, M. Denis FRATER (arrivé à 20h55), Mme Emmanuelle FUMET, M. Jean-Noël GONNEAUD, Mme Nicole RAPHANEL, et M. Franck SPIELMANN.

Représentés : Mme Delphine SEGUIN donne pouvoir à Mme Nicole RAPHANEL et M. Denis FRATER donne pouvoir à M. Franck SPIELMANN (de 20h à 20h55)

Secrétaire de la séance : Mme Nicole RAPHANEL

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, à la majorité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité de réviser le règlement ainsi que les tarifs de location de la salle communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le règlement et fixe les tarifs de location suivants à compter du 1er juin 2022 :

Location Week-End	Hiver : 200 €	Eté : 150 €
Location Journée	Hiver : 150 €	Eté : 100 €
Participation Associations	Hiver : 70 €	Eté : 50 €
Ménage non fait ou mal fait	40 €	
Vaisselle cassée	2 € par pièce	

Un envoi du nouveau règlement sera effectué à chaque association du village.

- ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 650 POUR AGRANDISSEMENT DE LA PLACE DU PONTOT

Monsieur le Maire propose aux conseillers de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée A 650, pour une superficie d'environ 380 m² au prix de 6 € le m², appartenant à Monsieur DYON Philippe, dans le cadre de l'agrandissement de la Place du Pontot.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage) sont à la charge de l'acquéreur. L'exposé du Maire entendu et après délibération, le conseil municipal accepte cette acquisition.

Suite à ce débat, le conseil réfléchit à l'aménagement de ce nouvel emplacement.

- INFORMATIONS CONCERNANT LA PRISE DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS

Le Maire donne lecture au conseil du courrier de M. Daniel GELIN, Vice-président GEMAPI, eau et assainissement au sein de la Communauté de communes.

Il explique que, selon la loi NOTRe de 2015, la compétence revient de droit à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2026. Cependant, la Communauté de communes du Clunisois souhaite anticiper ce transfert au 1^{er} janvier 2024 avant le changement de mandatures municipale et intercommunale.

Un vote en conseil communautaire aura lieu puis les communes auront un délai de trois mois pour se prononcer sur ce transfert.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les membres de la Commission Bulletin Municipal souhaitent repousser la parution du prochain bulletin à début août. Le conseil donne son accord.
- Décoration de la salle communale avec le Foyer : le choix des photos reste à faire ; 50 € par photo encadrée.
- La première adjointe fait retour au conseil de la venue du Bus Marguerite à Sigy le Châtel le 7 mai dernier. Elle explique qu'un groupe WhatsApp nommé « Sigy Mobilité » a été créé afin de permettre aux habitants du village de covoiturer. Une information plus générale sera diffusée.
- Travaux ONF 2022 : Monsieur le Maire fait part au conseil du devis transmis par l'ONF concernant les travaux à envisager dans les bois pour 2022. Le conseil décide de ne retenir que la proposition d'installation de bornes de délimitation de parcelle pour 150 € HT.
- Un point est fait concernant le planning de tenu du bureau de vote pour les élections législatives.
- Le conseil souhaite prévoir une journée citoyenne de ramassage des déchets agricoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Alain DOUARD